



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

DÉFICIT

Les collectivités impactées par l'annulation de crédits

Face à la détérioration de la conjoncture, le gouvernement vient d'officialiser l'annulation de près de 3 milliards d'euros de crédits.

Une mesure qui intervient dans le cadre de l'effort budgétaire supplémentaire de 5 milliards d'euros pour l'année 2025 qu'avait déjà annoncé Bercy au début du mois. L'objectif est d'éviter un nouveau dérapage budgétaire, après deux dernières années de dérives importantes, la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, ayant indiqué que ces 5 milliards d'euros devaient permettre de tenir les objectifs de déficit public (5,4 % de PIB) pour cette année.

Dans le détail, pour cette année 2025, ce sont les missions « écologie, développement et mobilité durable » (549,6 millions d'euros), « économie » (517,7 millions d'euros) et « recherche et enseignement supérieur » (493,3 millions d'euros) qui sont les plus impactées, selon le décret publié samedi.

Sans surprise, les collectivités ne sont pas épargnées puisqu'elles vont devoir subir une annulation de crédits de près de 116 millions d'euros sur la mission qui leur est consacrée. Une ponction portant sur l'essentiel sur les concours financiers qui leur sont affectés.

Bien que le document ne donne pas davantage de précisions sur la portée de ces annulations pour l'année en cours, on peut rappeler que les dotations d'investissement font notamment partie de cette mission - avec la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), entre autres - et pourraient donc être à leur tour touchées.

Une nouvelle fois ciblé, le Fonds vert perd cette fois 63 millions d'euros, après avoir subi une baisse drastique en 2025, en passant de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros. Initialement destinée à soutenir les projets environnementaux des communes et EPCI, cette subvention joue de surcroît un rôle de plus en plus « fourre-tout » puisqu'elle intègre désormais le « fonds climat territorial » (qui finance les plans climat air énergie territorial des EPCI) et l'aide aux « maires bâtisseurs ». Par ailleurs, on peut signaler que quelque 71 millions d'euros sont grevés sur la mission « Cohésion des territoires », avec un peu plus de 36 millions d'euros le programme « urbanisme » et 15 millions d'euros à la fois

pour « l'aménagement du territoire » et la « politique de la ville ».

Le sport et la vie associative sont également impactés - avec respectivement 29 et 40 millions d'euros -, tout comme l'enseignement scolaire qui perd 95 millions d'euros cette année.

Bercy « va faire du ménage » dans les agences de l'État

Dans sa lancée, la ministre des Comptes publics a aussi annoncé sur CNews, que « d'ici la fin de l'année », « un tiers des agences et des opérateurs » de l'État allaient être « fusionnés ou supprimés ». « C'est 2 à 3 milliards d'économies à la clé », selon son calcul, avec notamment « moins d'emplois publics à la clé ».

« L'État [...] va faire du ménage dans notre organisation », a-t-elle lancé, sans spécifier quels opérateurs et agences allaient être visés. Excluant simplement « les universités » de cette mesure, elle a indiqué qu'elle ferait « des annonces » lors de son audition au Sénat à la « mi-mai ».

Plusieurs autres agences étaient également dans le collimateur de la nouvelle « majorité » gouvernementale en début d'année, et en particulier l'Agence bio, qui avait vu ses crédits être supprimés avant d'être rétablis.

« Ademe, Anact, ANA, ANCT, Anru, ANSP, Anses, agences de l'eau, Afpa, Arec, ARS, EPF, IGN, Inspé, OFB et autres comités Théodule... On en décompte entre 438 et 1 200 ! », avait notamment listé, fin octobre, la sénatrice LR du Loiret Pauline Martin lors d'une question d'actualité au gouvernement, lors de laquelle elle avait conspué « le Cerema, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, au cahier des charges improbable, coûteux et inapplicable ». Avant de s'en prendre également aux collectivités : « Il y a un véritable engouement pour les agences ! Et cela vaut aussi pour les collectivités, friandes de GIP, de SEM ou d'agences de développement qui se concurrentent ».

D'après A.W. ■

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole et Rural :
www.juragricole.com

Professionnel du droit ou particulier

Gagnez du temps

pour publier vos annonces judiciaires et légales

Publiez vos annonces en toute autonomie
24h/24 - 7j/7

le Jura AGRICOLE ET RURAL

Sans intermédiaires
dans toute la France !



Nous relisons
votre annonce
avant publication

Scannez ce QRCode pour en savoir plus

MENUISERIE - CHARPENTE ACQUISTAPACE & CO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 4 500 euros
Siège social : 16, Rue du Maquis
39200 COYRIERE

Siège de liquidation : 4 Vers la Fin Hameau Villard - 39200 VILLARD-SAINT-SAUVEUR 884 106 014 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 31.03.2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Jean-Paul ACQUISTAPACE, demeurant : 4 Vers la Fin Hameau Villard - 39200 VILLARD SAINT SAUVEUR, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

2B INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 120 rue des Cartes
39210 PLAINOISEAU

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLAINOISEAU du 30 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : 2B INVEST ; Siège : 120 rue des Cartes - 39210 PLAINOISEAU ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 1.000 euros. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; le négoce de tous produits alimentaires et non alimentaires. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mr Maxim BOUVRET demeurant à PLAINOISEAU (39210) - 120 rue des Cartes. Directeur général : Mr Philippe BOUVRET demeurant à MAGNY MONTARLOT (21130) - 12 Grande Rue. La Société sera immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER. Pour avis. Le Président

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Delphine KLEIN-MAIRE Notaire à LONS LE SAUNIER (39000), le 6 mai 2025, à la requête de Monsieur Guy Alix Séraphin COLIN né à PIMORIN (39270) le 5 septembre 1944 et Madame Jocelyne Agnès BELVEAUX, née à MONTVILLIERS (76290) le 10 janvier 1956, demeurant à PIMORIN (39270), 1, route de Chaillot, mariés à LA CHAUX (71310) le 20 septembre 1975, ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Delphine KLEIN-MAIRE, notaire à LONS LE SAUNIER (39000), 13, rue Louis Rousseau.

Pour avis.
Le notaire.

Suivant contrat de location-gérance en date du 09.03.2022, Mme MARANO Séverine, responsable légal de la SAS Sév/Taxi domiciliée 14 rue de Gray 39700 RANCHOT enregistrée au RCS Lons le Saunier n°842624561 mets fin à la location-gérance contractée avec Mr ROQUE CARAPITO Alexandre, responsable légal de la SAS Taxi Alex domiciliée 2 rue de la Combote 39100 CRISSEY enregistrée au RCS Lons le Saunier n°850581141, d'une partie du fond de commerce de taxi, soit l'autorisation de stationnement n° 2 TAVAUZ (39500), exploitée jusqu'au 31.05.2025

SCP BARTHEN-RUIZ-VANDEL

Notaires à DOLE

Suivant acte reçu par Maître Marc BARTHEN, notaire associé à DOLE, en date du 30 avril 2025.

La Société dénommée LA CHAUMIERE MAREVA, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 130000 €, dont le siège est à DOLE (39), 346 avenue Maréchal Juin, identifiée au SIREN sous le numéro 399 088 962 et immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

À CEDE À : La Société dénommée LA CHAUMIERE Laurent BARBEROT, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 50000 €, dont le siège est à DOLE (39100), 346 avenue du Maréchal Juin, identifiée au SIREN sous le numéro 942023573 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LESAUNIER.

Le fonds de commerce d'HOTEL-RESTAURANT sis et exploité à DOLE (Jura) 344-346 Avenue du Maréchal Juin, connu sous le nom commercial « LA CHAUMIERE » et pour lequel le CEDANT est immatriculé au RCS de LONS LE SAUNIER, sous le numéro 399 088 962, avec tous ses éléments incorporels, corporels et stock attachés au fonds. Moyennant le prix de SEPT CENT MILLE EUROS (700 000,00 EUR), soit les éléments incorporels pour 150.000 €, le matériel pour 550.000 €, et le stock à part.

Entrée en jouissance fixée au 30 avril 2025.

Opposition au siège de la SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret à DOLE (39), dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion
Me Marc BARTHEN

LEGALTYS

SCI DU BICENTENAIRE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE CHASSAL
39360 CHASSAL MOLINGES
423 355 429 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 décembre 2024 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 500 002,23 euros pour le porter à 501 526,72 euros.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
La Gérance

LEGALTYS

SOLUTIONS BOIS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE CHASSAL
39360 CHASSAL MOLINGES
Siège de liquidation :
2 ROUTE DE SAINT CLAUDE CHASSAL
39360 CHASSAL MOLINGES
983 783 416 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2024 au 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE CHASSAL 39360 CHASSAL MOLINGES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alix ANDREY, demeurant 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE CHASSAL 39360 CHASSAL MOLINGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 Avril 2025 à VIRY, il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BOUNE ET TSUKI
Objet social : Toutes activités et prestation dans le domaine de la communication, de la publicité sur tous supports, de l'événementiel, la distribution de tout objet publicitaire et personnalisable, l'activité d'intermédiaire entre toutes entreprises.

L'achat et la vente au détail d'objet publicitaires en directs ou e-commerce, l'import et export d'objets et articles de toutes natures

Siège social : 26 rue Bernard Clavel 39360 VIRY
Capital social : 100 euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Président : Madame POINSAINT Ambre Marie, demeurant 26 rue Bernard Clavel, 39360 Viry
Immatriculation en cours au RCS de Lons le Saunier,

Pour avis,
La Présidente

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un SSP, M. Max PUCET, demeurant 2 Impasse des Vergers 39230 SELLIERES, immatriculé au RCS de LONS-LE-SAUNIER sous le numéro 415 126 325 a donné en location gérance à la société LAU TAXI, SASU au capital de 1 000 € située 8 B rue des Blitres 39600 VILLERS-FARLAY immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER sous le numéro 931 294 664 un fonds de commerce : ADS N°3 délivrée le 04/01/2016 par la mairie de POLIGNY et du véhicule équipé pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2024.

Dernier délai pour une PARUTION PAPIER LE VENDREDI de vos annonces légales : le mardi 17h

ET TOUJOURS PARUTION IMMÉDIATE SUR NOTRE SITE INTERNET



Le Jura Agricole et Rural, hebdomadaire d'informations générales et rurales
Éditeur : SCS JAR au capital de 140 000 € - Maison des Agriculteurs
655 rue du Colonel-de-Castelnau - BP 420 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 43 03 99 - Fax 03 84 26 49 92 - E-mail : annoncelegale@juragricole.com
Site internet : http://www.juragricole.com. Création : 01-07-1997 - Durée : 99 ans.
Commanditaire : Association Le Jura Agricole et Rural. Commandité : SARL SOGEMAR
Gérant : SARL SOGEMAR représentée par Jean-Marie Hervé
Directeur de la publication, responsable de la rédaction : Etienne Rougeaux
Rédacteurs : Sébastien CLOSA, Isabelle RENAULT - CPPRP - 0928 T 85420



Trage QJD2623 - 2 262 ex. Dépôt légal à parution. ISSN : 8223-771X
Publicité nationale : Ruisir - 474 rue Fennat - CS41442 - 75483 Paris Cedex 14
Tél. 01 43 94 74 22
Publicité régionale et locale : APB Publicité - Agrapole - 23 rue Jean-Baldassini - 69364 Lyon Cedex 07 - Contact : Isabelle PELOUX 06 79 44 96 70.
Abonnement un an : 110 €
Impression : Imprimerie de L'Événoson - 1 rue Pierre Choppy - 59440 Avesnes sur Helpe
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales et judiciaires
Pour le département du Jura.

